



**INSCRIPTION STAGE MUSIQUE ANCIENNE
SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU (44)
DU 11 AU 17 JUILLET 2025**

NOM / PRENOM

AGE

Mineur 18/25 ans Plus de 25 ans

TELEPHONE

ADRESSE MAIL

INSTRUMENT(S)

TESSITURE pour les chanteurs

CYCLE / NIVEAU / NOMBRE D'ANNEES DE PRATIQUE

Je suis déjà adhérent(e) de *Fiamma & Foco*

Je deviens adhérent(e) (obligatoire pour le stage)

15 €

Je choisis la formule suivante :

Frais pédagogiques seuls

290 €

Frais pédagogiques et 6 repas de midi

380 €

Frais pédagogiques et 4 repas du soir

370 €

Frais pédagogiques et repas de midi et du soir

460 €

Je souhaite bénéficier de menus spécifiques (environ 3 € suppl. par repas)

(à préciser ci-dessous).

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, remarques, suggestions, problèmes :

Voir en page 2 ci-dessous les modalités de validation de votre inscription ainsi que les conditions générales du stage...

Pour garantir votre inscription :

merci de bien vouloir, **avant le 12 mai 2025, date impérative,**

1/ remplir le formulaire d'inscription ci-dessus (Pdf remplissable numériquement) et signer cette page 2.

2/ Renvoyer ces deux pages par mail à fiammaefoco@hotmail.com ou par courrier à l'adresse ci-dessous.

3/ Envoyer un chèque d'acompte de 90 € (105 € si adhésion) - ordre : Association *Fiamma & Foco*, à l'adresse suivante : Association *Fiamma & Foco* - Chez Mme Nadine MEGE - 8 rue Louardoul - 22 300 LANNION.

Paiement possible aussi par virement : FR 76 1558 9228 4609 4435 6254 026.

Le solde du stage sera à régler pour le **15 juin 2025.**

Un paiement en plusieurs fois est possible (pour les modalités précises, contacter Nadine, trésorière de l'association, au 06 88 38 85 84).

Conditions générales du stage :

Les frais d'adhésion à l'association sont dus pour l'année civile en cours et ne font l'objet d'aucun remboursement.

L'association se réserve le droit, en cas d'évènements indépendants de sa volonté, d'indisponibilité d'un professeur ou d'insuffisance de participants, d'annuler tout ou partie du stage. L'association restituera alors les sommes versées à l'exclusion de toute autre indemnité.

L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon le barème ci-après :

- Plus de 30 jours avant le début de l'activité : retenue de l'acompte (90 €).
- Entre 30 et 15 jours avant le début de l'activité : retenue des frais pédagogiques (290 €).
- Moins de 15 jours avant le début de l'activité : retenue du montant total du stage.

Les stagiaires mineurs sont placés sous la responsabilité de leurs parents pendant toute la durée du stage.

Je soussigné(e),

reconnais avoir pris connaissance des conditions générales du stage.

SIGNATURE :